

# Insertion des jeunes en Pays de la Loire

*Accord de partenariat entre Pôle emploi,  
l'Etat et l'EPIDE*



Nantes le 17 juillet 2013

**Un accord a été signé le 17 juillet dernier à la Direction régionale de Pôle emploi à Nantes, entre Pôle emploi représenté par le Directeur régional des Pays de la Loire, Gwenaël Prouteau, l'Etat en la personne de Christian de Lavernée, Préfet de Région et l'EPIDE représenté par son Directeur général Charles de Batz de Trenquelléon.**

L'EPIDE – Etablissement Public d'Insertion de la Défense – placé sous la triple tutelle des ministères chargés de la Défense, de l'Emploi et de la Ville, a pour mission d'assurer l'insertion sociale et professionnelle de jeunes garçons et filles, âgés de 18 à 25 ans, en difficultés scolaires, sans qualification professionnelle ni emploi, en risque de marginalisation, au terme d'un projet éducatif global.

Afin de réaliser cette mission, l'EPIDE créé et gère des centres de formation civils. Il en existe actuellement 18 en France, dont un à Combrée en Pays de la Loire, qui couvre les 5 départements de la région et dispose de 75 places.

Ce partenariat contribue à favoriser l'insertion de jeunes en difficulté, avec un double objectif :

- Installer et pérenniser un partenariat durable entre l'EPIDE de Combrée et Pôle emploi Pays de la Loire afin de mettre en place un accompagnement adapté destiné à des jeunes volontaires issus de l'EPIDE.
- Mieux insérer l'EPIDE dans les politiques territorialisées de l'emploi et de la ville en renforçant sa présence par une communication régulière vers les principaux partenaires institutionnels et réseaux prescripteurs : L'Etat, le Conseil régional et les principaux réseaux du Service Public de l'Emploi Régional, dont Pôle emploi.

Chaque jeune orienté par Pôle emploi pourra bénéficier d'actions de professionnalisation et ou d'adaptation à l'emploi en vue d'acquérir les compétences attendues par les entreprises, et ce dans un cadre structurant, avec une éducation comportementale, une orientation et un accompagnement social orienté prioritairement sur la santé, la mobilité et le logement.

L'accord est conclu pour une durée de 3 années avec l'ensemble des agences de Pôle emploi Pays de la Loire, et plus particulièrement l'agence de Segré à laquelle l'EPIDE est rattaché. Un point semestriel d'avancement des objectifs sera réalisé entre Pôle emploi et l'EPIDE, puis transmis au Préfet de région.

*Avec nos cordiales salutations et nos remerciements pour le relais de cette information.*

#### CONTACT Pôle emploi

Chargée des relations presse

Caroline MORAULT

02 40 38 44 96

[caroline.morault@pole-emploi.fr](mailto:caroline.morault@pole-emploi.fr)

#### RETROUVEZ ÉGALEMENT

L'ENSEMBLE DE NOS

SERVICES :

Par téléphone : 3949

Par internet : [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)



*Signataires de l'accord de gauche à droite :  
Gwenaél Prouteau, Directeur Régional Pôle emploi Pays de la Loire, Christian de Lavernée,  
Préfet de Région et Charles de Batz de Trenquelléon, Directeur Général EPIDE*